

DISTRICT HAUTE-GARONNE
DE FOOTBALL

Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 30/06/2025



DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

Siège social : 1, Place Alfred Sauvy

Bâtiment A

31270 CUGNAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2025

À l'assemblée générale du DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30/06/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les cessions d'actifs immobiliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 7 novembre 2025

ACTEVA
Commissaire aux comptes

Arnaud PUJOL
Associé

DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

Siège social : 1, Place Alfred Sauvy

Bâtiment A

31270 CUGNAUX

Comptes annuels - Exercice clos le 30/06/2025

Bilan actif

Postes	Brut 2024-2025	Amort. & dépréc.	Net 2024-2025	Net 2023-2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	775	775		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				39 822
Constructions				99 637
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 914	2 242	2 672	
Autres immobilisations corporelles	99 044	69 471	29 573	49 057
Immobilisations corporelles en cours	52 422		52 422	35 082
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	527		527	527
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	157 682	72 488	85 194	224 126
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	10 814		10 814	4 459
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				1 540
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	70 585		70 585	133 340
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	212 337		212 337	204 723
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie	179		179	168
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	1 899 246		1 899 246	496 769
Charges constatées d'avance	11 847		11 847	13 983
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 205 008		2 205 008	854 982
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)				
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 362 690	72 488	2 290 202	1 079 108

Bilan passif

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	729 714	734 671
Fonds propres statutaires	729 714	734 671
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	1 216 242	-4 958
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	7 759	15 390
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 953 715	745 104
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	81 860	72 479
TOTAL PROVISIONS (III)	81 860	72 479
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 019	26 227
Dettes issues de legs		
Dettes fiscales et sociales	180 722	182 694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	47 886	52 605
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	254 628	261 526
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 290 202	1 079 108

Compte de résultat

Postes	2024-2025	2023-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	594 675	612 769
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	370 054	393 342
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	46 755	47 511
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 480	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	157 975	155 303
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 177 940	1 208 926
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 474	5 275
Variation de stocks	-6 355	6 914
Autres achats et charges externes	408 187	298 598
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	59 555	59 062
Salaires et traitements	555 332	580 367
Charges sociales	186 527	201 127
Dotations aux amortissements et aux provisions	31 989	38 691
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		8 480
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 381	19 408
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	5 378	6 465
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 268 467	1 224 387
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-90 527	-15 461
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	18 056	13 207
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	18 056	13 207
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		

Postes	2024-2025	2023-2024
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	18 056	13 207
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-72 471	-2 255
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 427 631	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 427 631	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	135 163	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	135 163	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 292 468	
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)		
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)	3 755	2 703
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 623 627	1 222 132
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 407 385	1 227 090
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 216 242	-4 958



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2023** à **30/06/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 290 201,86 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **1 216 241,87 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Le 28/03/2025, nous avons cédé les bureaux de Saint Jean pour un montant de 1 120 000 euros.

Le 17/03/2025, nous avons cédé les bureaux de Saint Gaudens pour un montant de 300 000 euros.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le District de Football de Haute Garonne, en tant qu'organe déconcentré de la FFF, a pour objet :

- D'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le territoire ;
- De délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- De mettre en œuvre le projet de formation fédéral;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres districts et ligues régionales et le les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- De défendre les intérêts moraux et matériels du football sur le Territoire.

Mention du règlement comptable

- Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, telles que prévue par :
 - - Le règlement ANC n° 2018-06 abrogeant le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC 99-01) applicable pour la première fois au 01/01/2020.
 - - la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
 - - le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
 - - les règlements comptables :
 - - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs
 - - Les règlements complémentaires en vigueur à cette date
- Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - - continuité de l'exploitation : dans le cas présent, cette continuité d'exploitation est subordonnée au maintien et à la reconduction des subventions d'équipement et de fonctionnement accordées par les collectivités publiques
 - - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - - indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Liste des méthodes

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'association a souscrit un contrat couvrant les indemnités de fin de carrière. Le taux d'actualisation retenu est de 3.7 % pour le 30/06/2025 et de 3.7 % pour le 30/06/2024. Le montant de l'engagement retraite est de 94 230 euros au 30/06/2025 et de 84 669 euros au 30/06/2024.

Le fonds acquis au 30/06/2025 est estimé à 12 370 euros. La provision passée dans les comptes est donc de 81 860 euros au 30/06/2025.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- **immobilisations décomposables** : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- **immobilisations non décomposables** : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 03 à 05 ans
Constructions	de 20 à 30 ans
Agencement des constructions	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Matériel Audiovisuel	de 03 à 05 ans
Matériel et Outillage	de 03 à 05 ans

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Contributions volontaires

L'association fonctionne grâce à des très nombreux bénévoles dont le temps de travail équivaldrait à une dizaine de salariés à temps pleins et à trois dirigeants cadre à temps partiel, valorisés et comptabilisés de la manière suivante :

Bénévoles non-cadre : catégorie B soit un brut mensuel de 1 852 euros par personne d'où un brut annuel pour une dizaine de bénévole de 250 020 euros.

Bénévoles cadres :

-Président : catégorie H soit un brut mensuel de 3 274 euros pour 20 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 44 199 euros.

-Trésorière : catégorie G soit un brut mensuel de 2 203 euros pour 20 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 29 740 euros.

-Secrétaire Général : catégorie G soit un brut mensuel de 2 203 euros pour 20 heures hebdomadaires d'où un brut annuel de 29 740 euros.

Soit un coût estimé de 353 699 euros hors incidence des charges sociales.

"Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il n'y a aucune rémunération versée aux trois plus hauts cadres dirigeants qui sont des bénévoles

Méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Changements de méthodes

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	5 752		4 978	775
Immobilisations corporelles				
Terrains	39 822		39 822	
Constructions	366 077		366 077	
Installations techniques, matériel et outilla...	2 046	2 668		4 914
Autres immobilisations corporelles	232 109	8 011	141 076	99 044
Immobilisations corporelles en cours	35 082	17 340		52 422
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	527			527

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	5 752	5 752	4 978	775
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	266 439	12 482	278 921	
Installations techniques, matériel et outilla...	2 046	196		2 242
Autres	183 052	19 311	132 892	69 471
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	527	527		
Clients douteux				
Autres créances clients	70 585	70 585		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	208 817	208 817		
Charges constatées d'avance	11 847	11 847		
TOTAL	291 777	291 777		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	11 847	
TOTAL	11 847	

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres approvisionnements	4 459	10 814	4 459	10 814

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Autres produits à recevoir	2 500

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	734 671	-4 958			729 714
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 958	4 958	1 216 242		1 216 242
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	23 100	3 469		8 100	15 000
Provisions réglementées					
TOTAL	752 814	3 469	1 216 242	8 100	1 960 956

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions obligatoires simil...	72 479	9 381		81 860

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 019	26 019		
Personnel et comptes rattachés	80 960	80 960		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	75 620	75 620		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	3 755	3 755		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 388	20 388		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...	7 100	7 100		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 044	2 044		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	215 885	215 885		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	7 100	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	71 889	
Personnel - Autres charges à payer	9 070	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	37 725	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	4 988	
TOTAL	130 772	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	3 945	
TOTAL	3 945	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de **7 476,80** euros.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Cessions d'immobilisations	1 420 000	Immeuble de Saint Jean et de Saint Gaudens
Subventions portées au Résultat	7 631	
TOTAL	1 427 631	
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	135 163	Immeuble de Saint Jean et de Saint Gaudens
TOTAL	135 163	



Fiscalité

Impôt sur les sociétés

L'association est redevable d'un impôt sur les revenus de placements s'élevant à 24 % des sommes perçues soit un montant de 3 755,00 euros pour l'exercice.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	3		3
Non-cadres	4	2	6
Employés		3	3

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie

L'effectif moyen de l'association DISTRICT HAUTE GARONNE DE FOOTBALL pour l'exercice comptable du 01/07/24 au 30/06/25 a été calculé conformément aux règles établies par le Code de la Sécurité Sociale et le Code du Travail.

Selon le Code de la Sécurité Sociale, l'effectif moyen pour la période complète est de 10,92 salariés, tandis que, pour la période de fin d'exercice, l'effectif moyen est de 10,76 salariés.

Conformément au Code du Travail, l'effectif moyen de l'association pour cet exercice est également de 10,92 salariés.

DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

Siège social :
1, Place Alfred Sauvy
Bâtiment A
31270 CUGNAUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2025

DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL

Siège social : 1, Place Alfred Sauvy

Bâtiment A

31270 CUGNAUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TOULOUSE, le 7 novembre 2025

ACTEVA
Commissaire aux comptes

Arnaud PUJOL
Associé